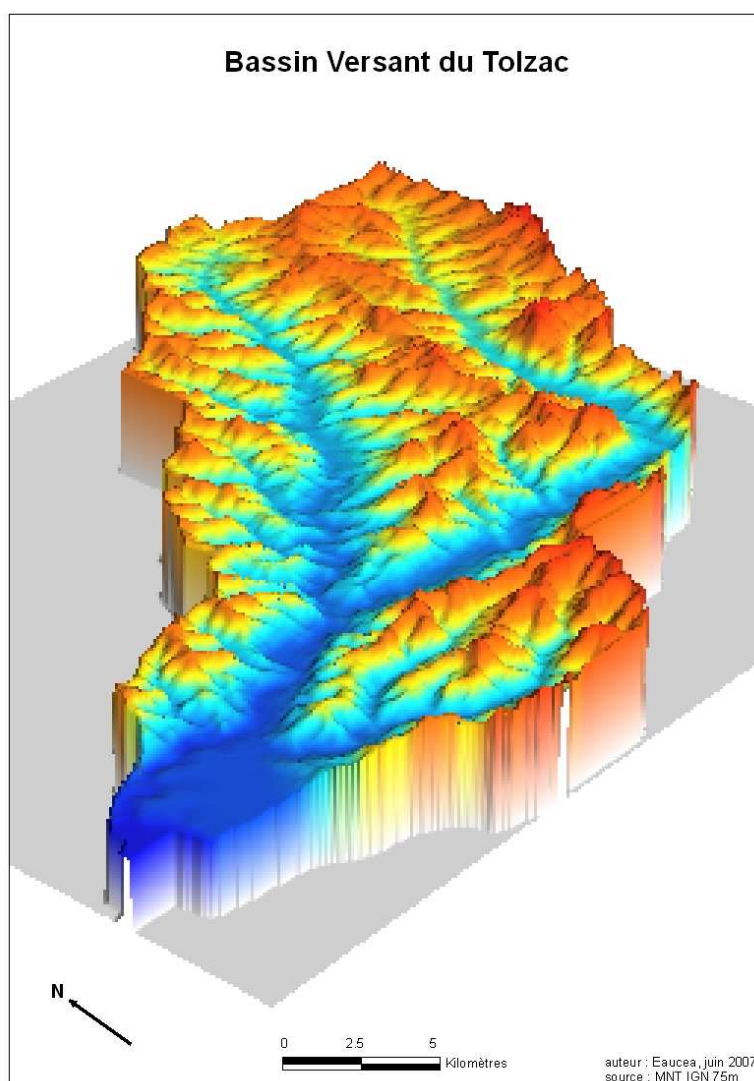


SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES VALLEES DU TOLZAC

PLAN DE GESTION D'ETIAGE DU BASSIN DU TOLZAC

DOSSIER DE SAISINE



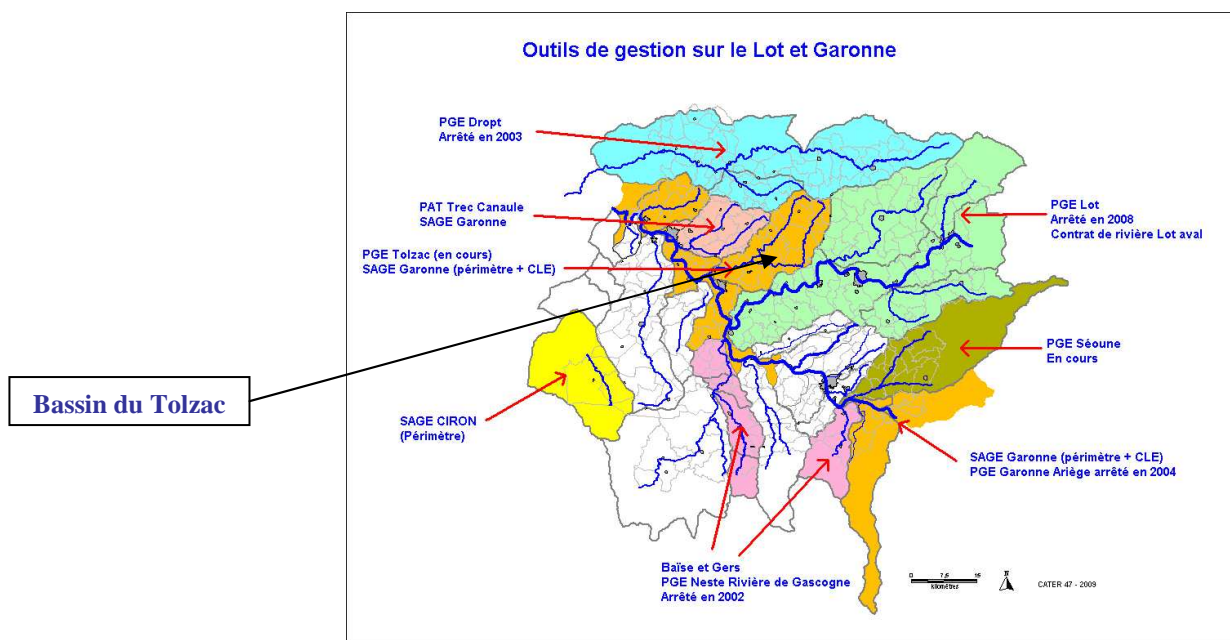
Note de synthèse accompagnant le Protocole PGE
validé en comité de pilotage le 01 février 2011 à Monclar d'Agenais

SOMMAIRE

1 Le Contexte	Page 1
2 Les acteurs du bassin	Page 3
3 Les principaux constats sur la situation hydrologique à l'étiage.....	Page 3
4 Les principaux objectifs environnementaux.....	Page 5
5 Les principaux enjeux de la gestion sur le bassin du Tolzac	Page 6
6 La chronologie et l'organisation des travaux.....	Page 7
7 Les propositions du PGE.....	Page 9
8 Le calendrier de mise en œuvre.....	Page 11

PRESENTATION DU PLAN DE GESTION DES ETIAGES DU LOT

1. Le Contexte



Le bassin versant du Tolzac est un affluent situé en rive de la droite de la Garonne, dans le département du Lot-et-Garonne (47). Ce petit bassin versant de 315 km² est parcouru dans sa partie amont par deux cours d'eau relativement similaire, le *Tolzac de Verteuil* et le *Tolzac de Monclar*, qui se rejoignent pour former le *Tolzac de Fauillet*. Ce dernier, après sa convergence avec *La Torgue*, achève son parcours dans la Garonne au niveau de la ville de Fauillet.

Le PGE Garonne-Ariège dont dépend le Tolzac définit la stratégie locale. Cependant ce PGE à grande échelle ne permettait pas de définir les objectifs plus locaux sur les différents affluents de la Garonne. En revanche il a réaffirmé que les grands équilibres même pour un fleuve comme la Garonne se gèrent en intégrant le cumul des influences de l'ensemble de ses affluents directs.

Le PGE Tolzac fixe un cadre plus stratégique pour le rétablissement des équilibres en recherchant des économies d'eau, la mobilisation de ressources nouvelles ou existantes ou enfin en organisant l'ensemble des services de police de l'eau autour de quelques principes partagés sur le bassin.

Il vise à rechercher le meilleur équilibre pour le Tolzac lui-même sachant qu'en respectant les principes généraux, il contribuera aussi aux respects des équilibres du grand bassin. Pour les acteurs le protocole doit permettre pour le moyen terme, de gagner en lisibilité sur la disponibilité réelle de la ressource en eau.

Ces dernières années ont vu des séquences climatiques parfois très sévères en matière d'étiage. Ces séquences climatiques ont un impact sur l'économie locale qui dépend fortement de l'activité agricole, mais elles ont aussi des conséquences sur le fonctionnement équilibré des cours d'eau et des autres usages ou fonctions qui en dépendent.

La sécurisation de tous ces paramètres est un souhait partagé par l'ensemble des acteurs qui nécessite une gestion concertée.

Dès 1999, les acteurs locaux se sont mobilisés pour mettre en œuvre une réflexion autour de la gestion quantitative et concernant la gestion des cours d'eau du bassin du Tolzac.

En 2003, une étude ressource en eau portée, par l'ASA des 3 Côteaux et pilotée par la DDAF 47, a été validée. Elle proposait 3 sites potentiels pour réaliser des lacs de réalimentation sur le bassin du Tolzac de Monclar mais elle n'intégrait pas les principaux éléments d'un PGE (volet économie d'eau, gestion à l'échelle du bassin, partage entre les usages et milieux etc.).

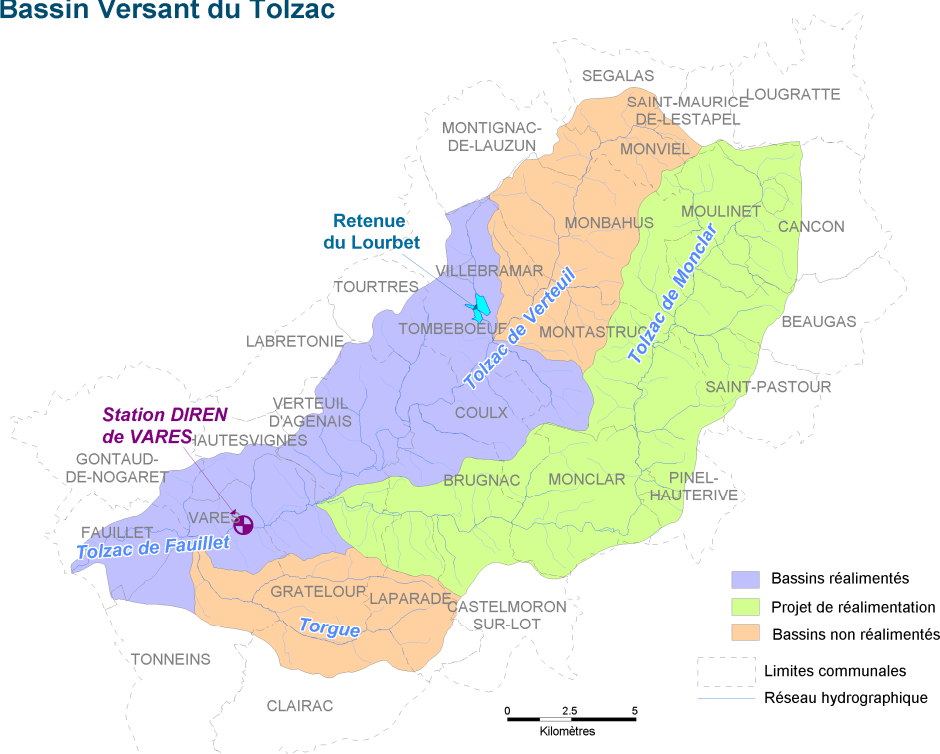
Une réflexion fut menée sur une recherche de solution pour la maîtrise d'ouvrage afin de porter un projet de PGE. A la demande des communes du bassin versant du Tolzac, le syndicat du Tolzac, qui possède une cohérence géographique, s'est positionné comme maître d'ouvrage du PGE.

En 2006 le Cabinet EAUCEA fut choisi pour réaliser cette étude avec comme objectif la rédaction du protocole PGE. La réactualisation de l'étude SOGREAH et une enquête agricole poussée pour connaître les besoins réels, furent demandées. Il s'agissait aussi d'intégrer la gestion du lac de réalimentation existant sur le bassin du Tolzac de Verteuil (retenue du Lourbet) dans la gestion globale du bassin et de faire un lien avec la gestion des cours d'eau.

En parallèle, le syndicat du Tolzac dans le cadre de sa compétence première souhaitait mettre en œuvre un programme d'actions rivière cohérent à l'échelle du bassin versant dans le respect de la réglementation. Ce programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin du Tolzac a été validé (DIG arrêté en 2006).

Un technicien de rivière recruté au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot (SMAV Lot) est mis à disposition du syndicat du Tolzac pour assurer l'assistance technique et la mise en œuvre du programme rivière.

Le Bassin Versant du Tolzac



2. Les acteurs du bassin



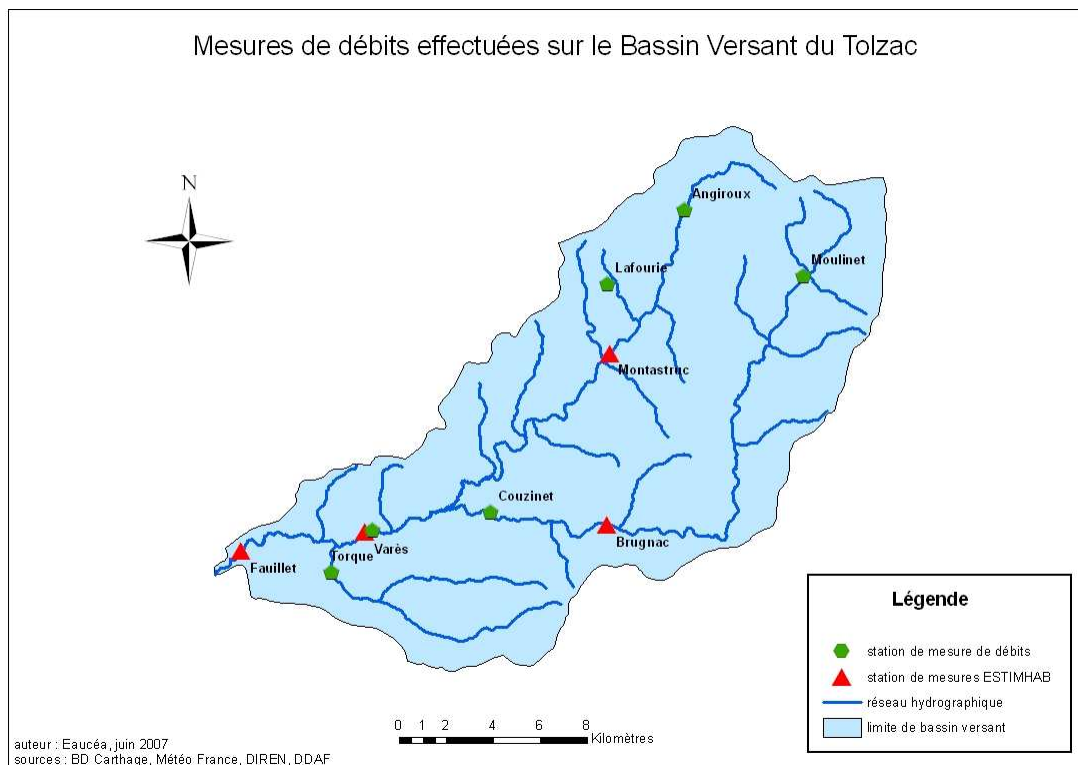
Le **syndicat intercommunal d'assainissement des vallées du Tolzac** possède une cohérence de territoire à l'échelle du bassin versant du Tolzac.

C'est le maître d'ouvrage de l'élaboration du protocole PGE mais aussi du programme pluriannuel de gestion du cours d'eau initié en 2005 (DIG de 10 ans). Il est membre du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot dans le cadre de l'assistance technique apportée par le technicien de rivière (mutualisation sur plusieurs bassins).

Quatre communautés de communes sont identifiées sur le territoire et 6 Associations Syndicales Autorisées dont l'ASA des 3 Coteaux, gestionnaire du Lac du Lourbet (1.3 M de m³) situé sur un affluent du Tolzac de Vertueil.

3. Les principaux constats sur la situation hydrologique à l'étiage

La tendance générale de la fréquence pluviométrique annuelle est à la baisse et le bassin versant du Tolzac a perdu environ 20 jours de pluie sur 36 années. Cette perte se concentre surtout dans la période d'irrigation alors que pour le reste de l'année la tendance générale reste stable. Le régime pluviométrique du bassin du Tolzac est de plus en plus contrasté. Les précipitations estivales apparaissent modestes par rapport aux précipitations annuelles avec une baisse soutenue du nombre de jours de pluie et une intensité de la pluviométrie très imprévisible. Le Tolzac est donc clairement caractérisé par un déficit hydrique estival en aggravation tendancielle.



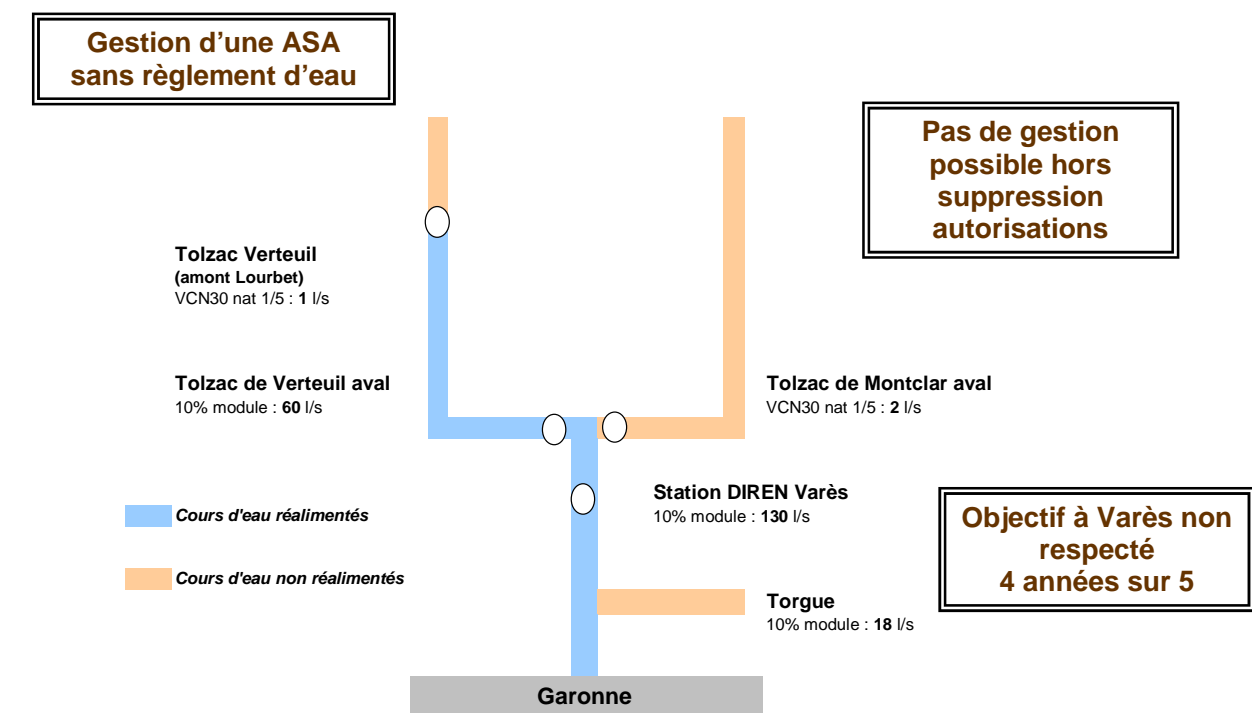
Le régime hydrologique est très sensible aux précipitations et donc très contrasté. En effet la nature des terrains du bassin du Tolzac très imperméable des terrains favorise fortement le ruissellement et génère des crues très rapides. Ainsi les débits peuvent passer de 1 m³/s à plus de 15 m³/s en un peu plus d'une journée sur la période hivernale. La décrue est elle aussi très rapide, 2 à 3 jours seulement sont nécessaires pour retrouver le débit de base.

Les crues relativement rapides, associées à un faible débit de base du Tolzac sont la conséquence d'une ressource souterraine limitée (aquifères à faible stock). Le débit de base, qui ne dépasse pas 1 m³/s à Varès, est essentiellement assuré par les formations superficielles situées près de l'exutoire (partie aval).

De ce fait le Tolzac de Monclar et de Verteuil, situés sur des terrains très imperméables, souffrent d'assèchement total sur leur cours amont durant une bonne partie de l'été. Cette tendance naturelle a été accentuée par des travaux importants de recalibrage dans les années 70.

Ces dernières années ont vu des séquences climatiques parfois très sévères en matière d'été. Ainsi le débit d'objectif à Vares de 130 l/s n'est respecté qu'une année sur 5 sur le bassin versant mais n'est pas réaliste au regard des débits réels et des conditions géologiques du bassin et hydromorphologiques du réseau hydrographique.

Situation sur la gestion de la ressource et l'hydrologique de référence à l'étiage



4. Les principaux objectifs environnementaux

Le bassin versant du Tolzat est classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), c'est un secteur concerné également par la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau. Il est composé de deux masses d'eau principales (cours d'eau) et de quatre très petites masses d'eau.

Le tableau suivant résume les objectifs associés à chaque masse d'eau au titre du SDAGE 2010-2015 :

Objectifs DCE sur les masses d'eau cours d'eau et les très petites masses d'eau

Code ME	Masse d'eau	Type de masse d'eau	Objectifs de Bon état		
			Chimique	Ecologique	Global
FRFR 58	Tolzac (source à Garonne)	Cours d'eau	2015	2021	2021
FRFR 631	Tolzac Verteuil (Source à Tolzac)	Cours d'eau	2015	2021	2021
FRFR 631_1	Tolzac de Monclar	TPME			2027
FRFR 631_3	Colombier	TPME			2027
FRFR 631_4	Lourbet	TPME			2027

TPME : très petite masse d'eau

Les objectifs environnementaux du PGE sont de déterminer des débits objectifs contribuant à un meilleur fonctionnement des écosystèmes aquatiques, en améliorant la gestion de la ressource en lien avec des recommandations d'actions sur l'hydromorphologie du cours d'eau.

La qualité des cours d'eau est limitée principalement par :

- Des pressions sur la morphologie : creusement du lit, recalibrage, seuils, digues, modification du profil en long...
- Mais également des débits d'étiages très marqués et par une pression forte sur la ressource en eau.

La problématique principale est celle de l'hydromorphologie du cours d'eau et de l'érosion sur les bassins versants. Les mesures de retour à l'équilibre du bassin (gestion quantitative) qui seront portées par le PGE sont accompagnées de recommandations pour la renaturalisation du cours d'eau et la réduction d'apports de MES au cours d'eau (Entretien de la ripisylve, bandes enherbées).

5. Les principaux enjeux de la gestion sur le bassin du Tolzac :

Aucun point de prélèvement pour l'eau potable n'est identifié sur le secteur. Les prélèvements industriels observés sont réalisés dans la nappe alluviale de la Garonne et n'ont de ce fait pas d'impact direct sur le cours d'eau du Tolzat.

Par contre, l'enjeu prélèvement agricole est fort.

Les étiages naturels du Tolzac sont très sévères et accentués par les prélèvements estivaux. Le bassin est caractérisé par la présence d'une concentration importante de retenues collinaires, signe d'une adaptation des acteurs agricoles au manque d'eau en période d'irrigation.

Les retenues collinaires identifiées couvrent une surface de 1% du bassin versant soit 3 km². La capacité de stockage total, de ces lacs, est estimée à 10,6 hm³ pour une surface irrigable d'environ 4 400 ha.

Sur la base des surfaces autorisées en 2006 (1 506 ha en cours d'eau et nappes d'accompagnement) et en l'absence de restriction d'irrigation, le bassin versant du Tolzac accuse un **déficit de l'ordre de 1 à 2,5 millions de m³** (sur la base d'un volume de 1200 m³ ha), avant réalimentation, pour un objectif de débit de 100 l/s à Varès.

La retenue du Lourbet, seule retenue existante à ce jour, dispose d'un volume de 1,33 Mm³, elle ne permet pas à elle seule d'atteindre le retour à l'équilibre sur le bassin versant du Tolzac. Elle a pour objectif la satisfaction de l'usage irrigation uniquement. Cependant des volumes sont disponibles dans la retenue afin d'assurer la réalimentation du cours d'eau.

L'enjeu agricole est important sur ce territoire caractérisé par une diversité de production importante et un poids économique certain. L'irrigation est l'élément sécurisant de cette économie locale.

Le bon état écologique et la sauvegarde des milieux aquatiques.

Il est nécessaire afin d'atteindre les objectifs du SDAGE de maintenir un effort d'assainissement exigeant sur le bassin (autonome, rejet zéro en étiage (lagune), dilution des rejets par le soutien d'étiage).

Le principal facteur limitant de l'hydrobiologie des cours d'eau est, au côté du débit minimum, la médiocrité des conditions d'habitats aquatiques. Les politiques de réhabilitation du milieu naturel sont donc un facteur clé de l'atteinte du bon état écologique.

Ces travaux renforceront la capacité du milieu à supporter les situations de crise hydrologique (étiage et crue) et confortent le volume d'eau du sous sol susceptible de soutenir les débits (concept d'écoulement retardé).

Le programme de travaux d'ores et déjà en cours sur le bassin versant du Tolzac est porté par le syndicat du bassin versant du Tolzac. Il concerne deux principaux types d'actions : Restauration de la végétation rivulaire (travaux forestiers) et Renaturation (plantations, restauration de berge en génie végétal, ...).

Une réactualisation de ce programme devrait permettre au syndicat de travailler sur la thématique hydromorphologie dans un avenir proche. Le syndicat souhaite également mener une réflexion sur la préservation et la restauration de certaines zones humides.

C'est bien la combinaison entre un débit suffisant dans le cours d'eau et des actions visant l'amélioration de l'hydromorphologie qui permettront d'améliorer les conditions d'atteinte du bon état écologique du Tolzac.

6. La chronologie et l'organisation des travaux

Les travaux d'élaboration du PGE Tolzac ont débuté en décembre 2006. Ils ont été conduits sous maîtrise d'ouvrage du syndicat intercommunal d'assainissement des vallées du Tolzac et se sont appuyés sur une large et longue concertation des acteurs. 24 réunions locales ont notamment contribué à l'élaboration de l'état des lieux et des scénarios. En plus de ces réunions, les séances du comité technique (16 réunions) ont permis de définir et d'étudier les scénarios et de mettre en forme le protocole du PGE. Le rôle du comité de pilotage (7 réunions) consistait quant à lui à définir ou valider les orientations. (cf. tableau page suivante)

Date	Réunions	Etapes et commentaires	Documents produits
19-déc.-06	Réunion de lancement	Elaboration Etat des Lieux	
29-janv.-07	Comité technique		
23-mars-07	Réunion technique - Psdt SIBV		
10-avr.-07	Réunion technique - Psdt ASA		
avr-mai-07	Enquête agriculteurs Monclar		
08-juin-07	Comité technique	Validation Etat des lieux Débits objectifs Orientations / scénarios	Rapport Actualisation Etat des Lieux
26-juin-07	Comité pilotage		
25-sept.-07	Comité pilotage		
26-nov.-07	Comité technique	Validation scénarios à approfondir Confirmation débits objectifs Mandat pour finalisation Charte	Rapport Scénarios Projet Protocole PGE Doc concertation volet agri Doc concertation pour communes
07-févr.-08	Comité technique		
14-févr.-08	Comité de pilotage		
12-sept.-08	Comité technique	L'ASA des 3 coteaux et les acteurs du Tolzac du Verteuil s'opposent à la rédaction du PGE concernant la gestion du lac du Lourbet. Fin de la mission du cabinet EAUCEA	Projet de Protocole PGE
20-nov.-08	Comité technique		
02-déc.-08	Comité pilotage		
12-mai-09	Comité technique	Phase longue de concertation entre le comité technique et l'ASA des 3 Coteaux. Accord sur une rédaction du Protocole le 10 déc 2010. (Nombreux échanges de courriers, réunions informelles intermédiaires, rédaction d'un futur règlement d'eau...)	Projet de Protocole PGE
28-avr-09	Comité technique		
29-juin-09	Comité technique		
19-oct-09	Comité technique		
21-mai-10	Comité technique	Présentation du PGE	
20-oct-10	Comité technique		
10-déc-10	Comité technique		
17-janv-11	Comité pilotage	Dernières modifications apportées suite aux demandes de la coopérative UNICOQUE et du SMEAG	
26-janv-11	Comité technique		
01-févr-11	Comité pilotage	VALIDATION DEFINITIVE A L'UNANIMITE	Protocole PGE Tolzac définitif

Le protocole du PGE a été validé lors du comité de pilotage du 1^{er} février 2011. Le syndicat Intercommunal d'assainissement des vallées du Tolzac a saisi officiellement l'Etat pour avis sur le PGE.

7. Les propositions du PGE

Le PGE vise à rechercher le meilleur équilibre pour le Tolzac lui-même sachant qu'en respectant les principes généraux, ce PGE contribuera aussi aux respects des équilibres du grand bassin de la Garonne.

Pour les acteurs, le PGE doit permettre pour le moyen terme, de gagner en lisibilité sur la disponibilité réelle de la ressource en eau. Ces dernières années ont vu des séquences climatiques, parfois très sévères en matière d'étiage et particulièrement sensibles sur l'économie locale qui dépend fortement de l'activité agricole. Elles ont aussi des conséquences sur le fonctionnement équilibré des cours d'eau et des autres usages ou fonctions qui en dépendent.

7-1- Les propositions générales :

Le PGE vise un objectif de retour à l'équilibre par la mise en place :

- d'actions sur l'utilisation rationnelle de l'eau d'irrigation,
- d'actions d'encadrement réglementaires des retenues individuelles et collectives,
- d'une optimisation de la gestion des retenues collectives (ASA),
- d'actions visant l'amélioration de l'hydromorphologie et la renaturation de l'espace rivière.
- d'une retenue de réalimentation pour sécuriser l'irrigation et satisfaire le débit d'objectif de 100 l/s à Verteuil.

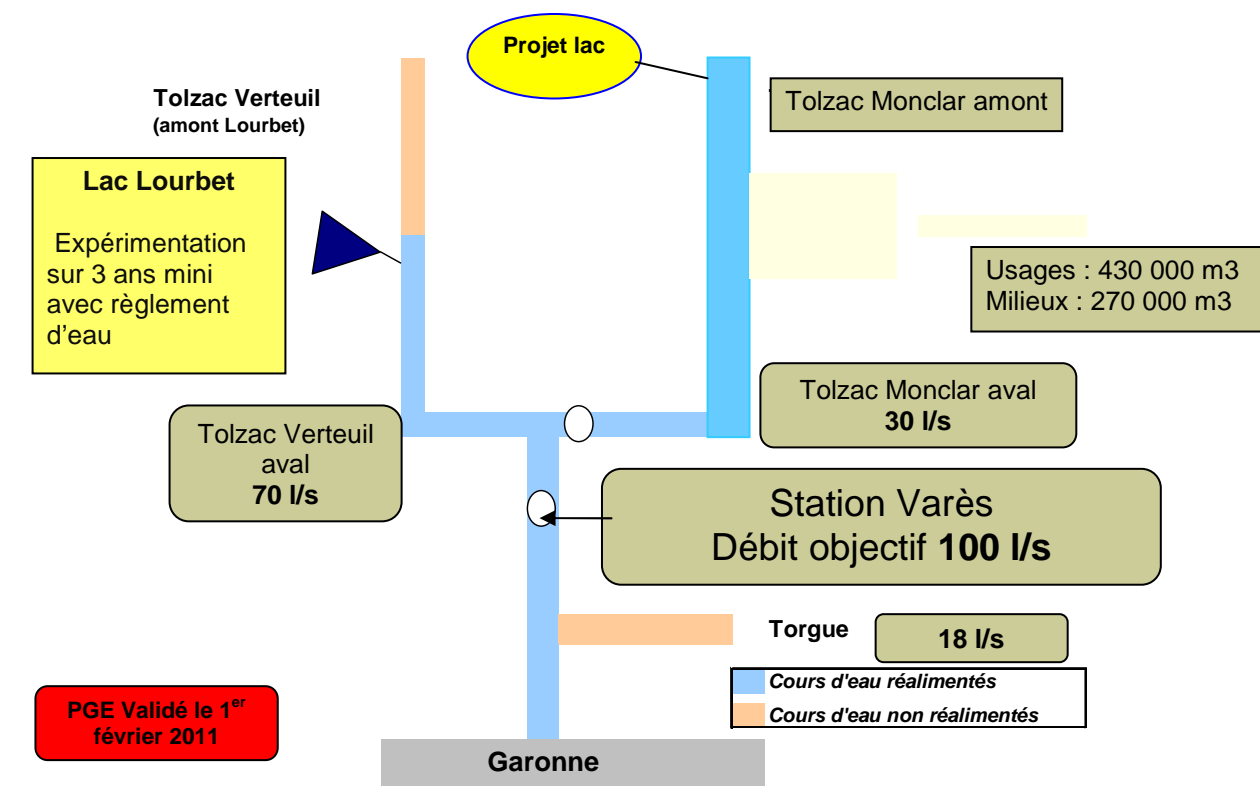
Dans le cadre de la mise en place d'une animation sur le bassin versant, un programme de gestion collective de l'eau PGCE est envisagé. Un programme d'actions sera également défini pour les retenues collectives et individuelles.

Concernant les retenues collectives, le PGE recommande une révision prioritaire des autorisations police de l'eau (conditions de surveillance, débit réservé..).

Concernant les retenues individuelles, le PGE recommande :

- La déconnexion du cours d'eau, des sources donnant naissance à des cours d'eau et nappes d'accompagnement en période d'étiage pour les projets de création de retenues,
- La prise en compte des effets cumulés des ouvrages déjà existants lors de l'instruction de la demande d'autorisation de création de la nouvelle réserve en eau (Disposition E19 du SDAGE 2010-2015),
- Le respect Pour les retenues existantes interceptant un cours d'eau, du débit réservé, égal à 10% du module (soit 0,5 l/s pour un module 5,5 l/s) pour 100 hectares interceptés.

7-2- Situation avec PGE validé



7- 3) Propositions particulières :

7-3-1 Pour la gestion du Lac du Lourbet :

L'ASA des Coteaux du Tolzac s'engage à établir, en collaboration avec le comité technique (Agence de l'eau, DDT 47, CA 47, SDCI et CG 47), un protocole de gestion de la retenue du Lourbet. Il vise à définir le cadre de l'expérimentation (prévue sur 3 années) et les règles de gestion de la réalimentation du Tolzac sur la base définie dans le PGE, soit 100l/s à Vares. Dans l'attente de la mise en œuvre d'une retenue complémentaire, ce débit d'objectif est réduit à 70 l/s.

7-3-2 Une maîtrise d'ouvrage et une gestion cohérente à l'échelle du bassin

Il est proposé de créer une maîtrise d'ouvrage globale des opérations collectives du bassin et des cours d'eau. Plusieurs pistes sont envisageables dont la mutation du syndicat actuel (SIVU) en syndicat Mixte. Cela permettra à la fois d'affirmer la cohérence territoriale et de mettre en œuvre des actions multi thématiques en vue de satisfaire des objectifs du SDAGE

8. Le calendrier de mise en oeuvre

La mise en œuvre du PGE Tolzac est dépendante de la constitution d'une nouvelle maîtrise d'ouvrage locale. Dans ces conditions, il est difficile de définir un calendrier précis. De plus la réforme des collectivités encours prévoit une refonte des syndicats (70% devant disparaître). Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) validé fin de l'année 2011 doit prendre en compte l'ensemble des enjeux et des projets sur les bassins versants du Lot-et-Garonne. Une maîtrise d'ouvrage opérationnelle est envisageable pour le 1er trimestre 2012.

Période	Action
2011	Validation du PGE
2012	Maîtrise d'ouvrage opérationnelle
2 ^{ème} semestre 2012	définition programme d'action (Expérimentation sur l'ASA des 3 coteaux – PGCE – Recrutement d'un animateur PGE ...)
2012	Etude de faisabilité ressource (dès que Maîtrise d'ouvrage opérationnelle)
2013	Mise en œuvre des premières actions opérationnelles sur le bassin versant (économies d'eau, ...)
2014	Création et mise en eau de la retenue sur le Tolzac du Monclar

ANNEXES

A) Liste du comité de pilotage

B) Liste du comité technique

A) Liste du comité de pilotage (ci-après)

B) Liste du comité technique (ci-après)